



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

Vos Réf : JC/GP/MD/VC/VE/BL

Affaire suivie par : Brice LEHOUX

Mail :

Nos Réf : 02/12/11/2021

Objet : Projet de PLU de la commune de Roquebrune-sur-Argens.



La Directrice de l'INAO
à

Monsieur Le Maire

Hôtel de ville

Rue Grande André Cabasse

BP 50004

83521 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

La Valette-du-Var, le 12 novembre 2021

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 15 octobre 2021, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Roquebrune-sur-Argens est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Côtes de Provence complétée du nom Fréjus » et « Huile d'olive de Provence ». Elle est également incluse dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron » « Maures », « Var », « Miel de Provence » et « Méditerranée ».

Après étude de ce projet de PLU de la commune de Roquebrune-sur-Argens, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 83

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuël ESTOUR